



MAIRIE



Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 29 juin 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

L'an deux mille seize, le 29 juin, à 8 heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 1^{er} Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Thierry CHARDAYRE - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Absent excusé :

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

PROJET DE CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Le Maire rappelle qu'il était obligatoire de délibérer avant le 30 juin 2016, date butoir de création des communes nouvelles pour bénéficier du maintien de la dotation forfaitaire sur trois ans.

Lors de l'intervention du Président de la République au Congrès des Maires de France, le 2 juin 2016, ce dernier a annoncé le report de la date butoir pour la création des communes nouvelles. À ce jour aucun décret d'application n'étant paru au Journal Officiel et en l'absence de la délibération de la commune de Saint Sauveur de Peyre, les Communes de la Chaze de Peyre, Fau de Peyre, Ste Colombe de Peyre prennent l'initiative de créer une commune nouvelle regroupant ces trois collectivités.

Il est bien entendu que ce plan B deviendrait caduc si le report devenait effectif et que la commune de Saint Sauveur de Peyre délibère pour la création de la commune nouvelle à six.

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre du projet initial constituant la nouvelle communauté de communes comprenait le regroupement de : Terre de Peyre, Hautes Terres, Aubrac Lozérien, les communes des Monts-Verts et d'Albaret-Ste-Marie. Après avis de la Commission départementale, le Préfet a pris un arrêté fixant le nouveau périmètre sans la commune d'Albaret-Ste-Marie.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE SALELES

Dans le cadre des travaux d'aménagement du village de Salèles et suite à la demande de la commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, des devis ont été établis par le SDEE.

Le montant des travaux est de 31 774.47 € TTC. La participation de la commune sous forme de fonds de concours est 6 261.20 €, la différence étant prise en charge par le SDEE.

MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DES FINANCES PUBLIQUES EN LOZÈRE

Le Conseil à l'unanimité approuve la motion pour s'opposer au transfert du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Florac à Mende à compter du 1er janvier 2017, de s'opposer à toute fermeture de trésorerie ou transfert de services des finances publiques en Lozère et de

demander au Directeur des Finances Publiques une communication transparente et contradictoire avant toute proposition de restructuration des services des finances publiques à l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Panneaux** : la commune a procédé à l'acquisition de 20 panneaux « RALENTIR - ATTENTION ENFANTS » pour renouveler les panneaux cassés ou illisibles pour une somme de 1 300 €.

◊ **Aménagement du village de Charmals** : il serait judicieux d'acquérir la petite pointe de terrain au-dessus de la route appartenant à Madame Vieilledent pour l'installation du Ferradou et d'une table de pique-nique. Ceci permettra de créer plus de places de parking sur le terrain au-dessus de la station.

Dans le cadre de la maintenance de cette station effectuée par un agent de la CCTP, le petit entretien (dégrillage et alternance des filtres) pourrait être confié à quelqu'un du village.

Le Conseil donne son accord.

◊ **Fête du pain** : celle-ci aura lieu à Charmals le 21 août 2016 à partir de 12h00.

◊ **Chemins** : la 1^{ère} tranche de travaux est presque terminée, la suite en septembre.

La séance est levée à 10 h 15

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT